

Pédagogie entre autres

Le journal du Syndicat des professeurs
du Cégep du Vieux Montréal



2017 en éducation

Lorsqu'une nouvelle année civile débute, il s'avère de bon ton de se pencher sur les dossiers qui risquent d'attirer notre attention ou de nous occuper au cours de celle-ci dans différents domaines. Nous consacrerons donc les lignes qui suivent à examiner ce que nous réserve 2017 dans celui de l'éducation.

Les effets de l'élection de Trump

À tout seigneur tout déshonneur, commençons notre survol par l'arrivée au pouvoir de « The Donald » chez nos voisins du Sud. On le sait : quand les États-Unis attrapent un rhume, il se peut que le Canada éternue aussi. Or, M. Trump a nommé, comme secrétaire (ministre) à l'Éducation, Betsy DeVos, un milliardaire qui promeut farouchement les écoles à charte (« voucher schools »). Ces dernières fonctionnent de la manière suivante : le financement étatique, plutôt que de cibler les établissements, va directement, sous forme de bons d'études, aux élèves, qui peuvent alors choisir la maison d'enseignement qu'ils fréquenteront. Allô la compétition! À n'en

Table des matières

- 01 • 2017 en éducation
- 03 • Abolissons les assemblées départementales
- 05 • Erratum
- 05 • Consultation Proulx et David sur l'éducation

Unissons nos forces !



Mercredi 8 février, 2017
Volume 24, no 3

Cet automne, les acteurs de l'enseignement se sont retrouvés avec un agenda surchargé par deux consultations simultanées et inattendues : l'une concernant la réussite scolaire (en provenance du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx) et l'autre touchant l'enseignement supérieur (planifiée par la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David).

à lire en page 5

À propos du SPCVM

**Syndicat des professeurs du Cégep
du Vieux Montréal**

255 Ontario Est,
Montréal, Qc H2X 1X6
bureau A3.04

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

Pour nous rejoindre

site WEB : www.spcvm.org

courriel : info@spcvm.org

téléphone : 514.843.8884

514.982.3437 (2086 et 2087)

Collaborateurs

Martin Godon
Philosophie

Judith Bouchard
Chimie

*Le comité école et société de
la FNEEQ*

L'équipe

Directeur de l'information :

Yves de Repentigny
(Biologie)

Mise en page :

Ana-Hilda Rosales Zetino
Agente technique

point douter, de telles idées pourraient facilement trouver des partisans de ce côté-ci de la frontière. Soulignons ainsi que Mario Dumont et l'Action démocratique du Québec (ADQ) manifestaient beaucoup d'intérêt pour ce type d'écoles il y a une quinzaine d'années.

Consultations sur les violences sexuelles

À la suite d'événements survenus l'an dernier à l'Université Laval ainsi qu'à l'École de technologie supérieure (ÉTS) et après les appels au gouvernement pour qu'il s'attaque plus sérieusement à la culture du viol, la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a annoncé qu'elle tiendrait des journées de consultation sur les violences sexuelles dans cinq villes d'ici la fin mars. Espérons que, comme l'a promis Mme David après s'être fait tirer l'oreille pour ne pas l'avoir dit explicitement au départ, ces journées permettront aux survivantes de se faire entendre. En effet, qui de mieux placé qu'elles pour savoir ce qu'il faut corriger en termes de prévention des crimes et de prise en charge des victimes? Pas les directions des établissements d'enseignement même si leur participation à la discussion n'en demeure pas moins essentielle.

Politique de la réussite éducative

De la mi-septembre à la fin novembre, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a mené une consultation nationale sur la réussite éducative « de la petite enfance à l'âge adulte ». Selon un communiqué émis par M. Proulx le 2 décembre, plus de 15 000 personnes y auraient pris part de différentes façons (interventions, questionnaires, mémoires, etc.). Pour y donner suite, Québec a décidé d'investir 20 millions de dollars pour soutenir ses « nombreux partenaires en matière d'alphabétisation et de réussite éducative, de pérenniser le budget de six centres d'éducation populaire montréalais et, surtout, d'élaborer une première politique de la réussite éducative. Que contiendra cette politique? Prévoira-t-elle un meilleur financement des commissions scolaires, des cégeps et des universités? Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre, d'autant plus que, selon le gouvernement, le terme « réussite éducative » a une portée plus large que celui de « réussite scolaire ».

Modification du RREC

La grève des avocats et notaires de l'État ralentissant les travaux du gouvernement, on ne sait toujours pas comment Hélène David entend concrétiser son projet de créer un Conseil des collèges (de même qu'un Conseil des universités et une Commission mixte de l'enseignement supérieur) et de modifier le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) de la Loi sur les cégeps. La menace d'un ajout de compétences locales aux programmes (et, ce qui est plus inquiétant encore, d'un processus de révision locale de ceux-ci) plane toujours. Par ailleurs, on ignore ce que Mme David réserve à la formation générale même si elle jure ses grands dieux qu'elle ne veut pas y apporter de changements. Devant cette incertitude, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a lancé, à la fin de l'automne, la campagne « Un DEC, c'est un DEC, partout au Québec! », qui s'intensifiera au besoin en 2017.

Cours d'éducation financière au secondaire

Le ministre Sébastien Proulx entend rendre obligatoire un cours d'éducation financière en secondaire 5 dès la rentrée 2017. En cette ère d'endettement généralisé, on ne peut se prononcer contre la vertu. Le problème ne réside pas tant dans le cours que dans la façon on veut lui faire une place dans le cursus. En effet, l'une des pistes envisagées consiste à éliminer le cours Monde contemporain, qui s'articule autour des principaux enjeux et problèmes de l'humanité (mondialisation, interventions en zone de conflit, intensification des mouvements migratoires, changements climatiques, capacité d'agir des États, rapports de force internationaux, etc.). Une telle hypothèse donne la fâcheuse impression qu'on sacrifie encore une fois la formation citoyenne au profit (sic) de l'économie. En outre, le ministère se serait lancé dans cette aventure avec tant de précipitation que, faute de temps pour que son personnel monte le cours en collaboration avec des enseignant-es, il aurait demandé à des banques de le faire. Brrr!

États généraux de l'enseignement supérieur

Bonne nouvelle : depuis le temps qu'on parle de la tenue d'états généraux de l'enseignement supérieur, on en connaît maintenant les dates! Ce grand rassemblement, à l'organisation duquel la FNEEQ participe activement et qui nous permettra de réfléchir collectivement à l'avenir que nous voulons pour notre système d'éducation, aura lieu du 18 au 20 mai. Nous vous enverrons l'information quant au lieu, aux activités et à l'inscription dès que nous la recevrons.

Bonne session!

Yves de Repentigny
Biologie
Comité information

Abolissons les assemblées départementales !

Durant l'intersession, assis à une table près de la grande fenêtre ensoleillée d'un salon de thé accueillant, se mettre à rêvasser en sirotant paresseusement son breuvage. Laisser divaguer son esprit de rêverie en fantasmagorie jusqu'à ce qu'une idée s'impose : abolissons les assemblées départementales.

Passons outre la perte de ressources et le gain en temps. Puis non, ne passons pas outre. Ne plus perdre son temps en réunionite, quel progrès ! Dans ma vie trop trépidante, un ou deux après-midis de plus par mois, ça vaudrait de l'or ! Ne plus avoir à subir la torture mentale d'une rencontre probablement improductive, quelle joie !

Mais ne rêvons pas n'importe comment. Rêvons consciencieusement. Il faut bien admettre que, si on se débarrasse des assemblées départementales (conformément à une demande patronale des récentes négos), leurs responsabilités et les ressources qui viennent avec ne seront pas simplement supprimées. Un niveau inférieur d'administrateur apparaîtrait et de petits boss redevables à de moyens boss eux-mêmes sous la férule de

Une telle hypothèse donne la fâcheuse impression qu'on sacrifie encore une fois la formation citoyenne au profit (sic) de l'économie.

grands boss (un peu comme dans Mario Bros, quoi !) seraient désignés par ceux-ci pour s'occuper des départements.

Bref, pas d'assemblée départementale, mais un nouveau poste de bureaucrate. Le rêve prend une tournure troublante. Comparons ce qu'on gagne et ce qu'on perd en échangeant l'assemblée départementale contre un patron.

L'hypothèse selon laquelle un patron serait plus productif qu'une assemblée départementale a du sens. En assemblée, on discute, on jase, on parle, on bavarde, on palabre, on argumente, on s'obstine, on vote, des fois on revote, on dévote...

Papa knows best ?
No way !

En fait, l'assemblée départementale est le socle sur lequel repose notre autonomie professionnelle. Sans assemblée, nous deviendrions redevables à un supérieur, un peu comme un enfant l'est devant un parent. J'imagine à quel point le boulot deviendrait déplaisant dans ces régions où l'infantilisation des travailleuses et des travailleurs connaît un certain succès. *Papa knows best ? No way !*

L'assemblée départementale prend ses décisions au nom de toutes et tous, tandis qu'un patron prend des décisions en son nom. L'assemblée départementale délibère; toutes et tous ont droit de parole, de proposer, de voter. Un patron, la consultation, ben, ça dépend... Si les syndicats tiennent tant aux assemblées départementales, c'est que, dans ce cas, l'organisation du travail est déterminée par les travailleuses et les travailleurs. Nous sommes partie prenante des décisions. Sans assemblée, nous pourrions être consulté. Ou pas. C'est le patron qui organiserait les travailleurs selon son bon vouloir, en fonction d'un pouvoir certes encadré par diverses règles, mais sa part d'arbitraire demeurerait. En tout temps, le patron voudra protéger son droit de gérance, sa part de pouvoir.

Par ailleurs, nos comités sont responsables devant l'assemblée départementale. Le patron pourrait décider de tout faire lui-même ou de déléguer certaines tâches à qui il veut bien selon son bon vouloir.

Le département, pour ainsi dire, nous appartient. S'il était géré par un gérant, le rapport de propriété serait renversé. En ce cas, nous n'aurions plus grand-chose à dire sur la répartition des tâches et des ressources, sur l'organisation de notre travail, sur la gestion de nos différends et de nos problèmes.

Évidemment, l'assemblée départementale n'est pas une solution miracle. On le sait bien, il arrive parfois des chocs idéologiques, des conflits de personnalité paralysants, etc. Bref, ce n'est pas parce que c'est facile qu'on y tient. Mais parce que, formés et expérimentés, nous pouvons mieux que personne déterminer ce qui est préférable pour nous. Dans cette perspective, ne vaut-il pas mieux tolérer l'humanité de nos collègues que de risquer l'inhumanité d'un patron?

Enfin, il y a bien le risque de se tromper, d'errer collectivement. Mais on doit admettre que ni le département ni le patron ne voudront jamais mal faire. Personne ne veut jamais mal faire. Par ailleurs, forgée à partir de la collectivité, l'entité départementale ne peut vouloir faire mal, faire souffrir. Dans son for intérieur, le patron, lui...

Le fantasme de l'abolition des assemblées départementales est peut-être un rêve séduisant. On peut bien taxer d'utopie l'effort de démocratisation du travail. En pratique, il faut reconnaître la valeur politique de nos réunions départementales. On a vraiment trop à perdre pour s'en passer. Bref, la prochaine fois qu'on me glissera à l'oreille qu'un boss serait plus efficace, je répliquerai qu'entre l'efficacité et la possibilité de garder une certaine emprise sur l'organisation de mon travail, je choisis la seconde éventualité. Et, quand je verrai poindre à nouveau une sorte de rêverie abolitionniste, je me dirai qu'après tout, je suis payé pour participer à mon assemblée. Le fantasme de quelques instants de loisirs au parfum évanescents de liberté ne fait décidément pas le poids face au pouvoir réel de l'assemblée départementale.

Martin Godon
Philosophie

ERRATUM

Mise au point

À

la page 14 du Pédagogie en autres du 1er novembre 2016, il aurait fallu lire ceci :

La réforme du réseau collégial des années 1990 a fait passer les cours de philosophie et d'éducation physique de quatre à trois, **mais le nombre de cours de français est resté le même, soit quatre**. Évidemment, en enlevant deux cours complémentaires dans les grilles de cours des programmes pour y instaurer des cours d'anglais obligatoires, on a permis d'augmenter globalement le nombre de cours de langues dans les cégeps.

Judith Bouchard
Chimie

Cet automne, les acteurs de l'enseignement se sont retrouvés avec un agenda surchargé par deux consultations simultanées et inattendues: l'une concernant la réussite scolaire (en provenance du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx) et l'autre touchant l'enseignement supérieur (planifiée par la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David).

Consultations Proulx et David sur l'éducation

Entendre sans écouter

Beaucoup se sont réjouis de cet intérêt soudain pour l'éducation de la part d'un gouvernement austéritaire en phase de réinvestissement, après avoir accumulé un surplus honteux. Toutefois, à en croire les postulats énoncés dans les documents d'orientation de ces «consultations», ces quelques millions – qui ne compensent en rien les compressions anté-

Le fantasme de l'abolition des assemblées départementales est peut-être un rêve séduisant.

rieures – risquent moins de réparer les pots cassés que de redéfinir le rôle de l'école de manière « économiciste », au mépris des valeurs humanistes et émancipatrices à la base de notre système d'éducation.

Consultations sur la réussite éducative ou révisionnisme marchand ?

Ces consultations semblent être une avancée par rapport aux positions carrément hostiles à l'éducation du ministre Yves Bolduc qui, entre autres, ne valorisait ni la lecture ni la culture (« Il n'y a pas un enfant qui va mourir de ça », i. e. des coupures dans les bibliothèques). Il voulait abolir les commissions scolaires et dénaturer (à défaut de les abolir) les cégeps en suivant les recommandations du Rapport Demers.

Les consultations actuelles peuvent également paraître des signes d'ouverture en comparaison des agissements d'un autre prédécesseur, François Blais, qui a fait preuve d'un grand mépris envers les étudiantes et les étudiants en proposant, par exemple, d'en arrêter un par jour lors du Printemps 2015. Les enseignantes et les enseignants n'étaient pas mieux traités : il remettait en question leurs qualifications et s'inquiétait du manque de mesures sélectives à l'entrée du programme en formation des maîtres.

Pourtant, malgré un ton moins condescendant, les consultations de cet automne reprennent le même ordre du jour, entamé sous le gouvernement de Jean Charest et renforcé sous celui de Philippe Couillard, poursuivant l'objectif d'instrumentaliser l'éducation pour la mettre au service des entreprises. Par exemple, le document de consultation [Pour une politique de la réussite éducative](#) s'appuie sur la légitimité du concept de « réussite éducative » – reposant sur [une conception humaniste et citoyenne de l'éducation](#)¹ – pour en subvertir le sens en établissant une équivalence entre réussite, citoyenneté et participation au marché du travail :

La réussite éducative [va] au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de l'atteinte du plein potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, affectives, sociales et physiques. Elle vise l'apprentissage de valeurs, d'attitudes et de responsabilités qui formeront un citoyen responsable, **prêt à jouer un rôle actif sur le marché du travail**, dans sa communauté et dans la société (p. 6; nous soulignons).

Alors que le concept de réussite éducative visait à combattre les conceptions utilitaristes de l'éducation, le document de consultation le redéfinit d'une manière « économiciste » dont on trouve les traces un peu partout dans le reste du document.

Cette volonté d'arrimer l'école au marché s'exprime, par exemple, au moment d'argumenter l'importance de la diplomation : « *les sorties sans diplôme ni qualification entraînent des dépenses publiques substantielles, réduisent l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et nuisent au développement économique, particulièrement dans les régions* » (p. 5; nous soulignons). Insistant sur la « qualification », au détriment de la diplomation, le document renforce la vision d'une école « à la carte », axée sur les « besoins précis des entreprises » qu'on trouve dans le [Rapport Demers](#) autant que dans le « [Modèle dual](#) » néolibéral du gouvernement Couillard² ou le [projet de loi 70](#), sacrifiant la formation générale au profit d'une « *diversification des voies de formation professionnelle, pour en faciliter l'accès aux jeunes, et à*

Pourtant, malgré un ton moins condescendant, les consultations de cet automne reprennent le même ordre du jour, entamé sous le gouvernement de Jean Charest et renforcé sous celui de Philippe Couillard, poursuivant l'objectif d'instrumentaliser l'éducation pour la mettre au service des entreprises

la promotion de l'alternance travail-études»³.

Sous couvert, donc, de dépasser la notion de réussite scolaire (alors que les élèves du Québec obtiennent de meilleurs résultats que ceux du Canada et de la plupart des pays de l'OCDE³), on procède à un révisionnisme de la notion de réussite éducative de manière à détourner les jeunes du savoir et de la culture pour leur aménager des chemins de traverse vers l'entreprise. Comme le dit le patronat – conseiller pédagogique de prédilection des libéraux –, dans les mots de Victor Dodig, président de la CIBC, nous serions «[un peuple trop instruit et trop peu qualifié](#)».

Plutôt que de remettre en question directement la formation des maîtres et la qualité des candidats et candidates, comme le faisait l'ancien ministre Blais, le document de consultation procède par euphémisme et parle plutôt de les «valoris[er] dans leur profession», en s'intéressant à la «formation initiale et continue des enseignants» pour «améliorer leur pratique et accroître leur efficacité», et propose, tout comme le faisait le gouvernement Charest en 2003, la «création d'ordres professionnels pour soutenir le développement et consolider l'expertise des différentes professions liées à l'enseignement et à la pédagogie», bien que cette idée ait été rejetée à maintes reprises par la plupart des acteurs concernés, dont l'Office des professions du Québec (OPQ⁴).

L'objectif derrière cette «valorisation» ou cette «professionnalisation» d'un enseignement qui est déjà amplement professionnel est plutôt de standardiser et de contrôler les enseignantes et les enseignants en donnant plus de poids aux commissions scolaires, aux directions d'établissement et à des acteurs extérieurs au milieu de l'éducation dans la constitution des ordres professionnels, comme on a pu l'observer en Ontario.

La transfiguration des conseils des universités et des collèges

De la même manière que les consultations sur la réussite éducative subvertissent le sens des termes en les intégrant à une logique productiviste, affairiste et marchande, les documents de consultation sur l'enseignement supérieur font miroiter la création de conseils nationaux des universités et des collèges souhaités par la plupart des acteurs de l'enseignement supérieur, mais, en les décrivant avec un vocabulaire tout droit sorti du processus de Bologne et de la nouvelle gestion publique, les consultations dirigent ces conseils dans un sens opposé à ce qui est souhaité.

La création du Conseil des universités était souhaitée par l'ensemble de la communauté universitaire, un consensus qui tient depuis 2010, notamment afin de réduire la coûteuse compétition entre établissements pour attirer la même «clientèle», pour diminuer également les lourdes et très onéreuses exigences de reddition de comptes, engendrant le développement d'une bureaucratie parasitaire qui dépossède la communauté académique de la gestion collégiale de l'enseignement supérieur. Ce qui était souhaité, notamment lors du Printemps érable, c'était plus de coordination, moins de compétition et non pas plus d'administration! Or, en orientant les consultations autour de l'assurance qualité et de l'adéquation formation-emploi, le gouvernement compte légitimer ces mêmes internationalisation, mise en concurrence, standardisation et contrôle bureaucratique que les conseils des universités et des collèges étaient censés neutraliser.



Peut-on alors vraiment penser que, pendant ces consultations, le gouvernement est à l'écoute des acteurs de l'éducation?

Le comité école et société de la FNEEQ

On peut contacter le comité école et société par courriel à l'adresse: cesfneeq@csn.qc.ca

Peut-on alors vraiment penser que, pendant ces consultations, le gouvernement est à l'écoute des acteurs de l'éducation?

1. Voir la définition qu'en donne la FNEEQ dans le document La réussite... quelle réussite?, rédigé par le Comité école et société et adopté au Conseil fédéral de juin 2011. <http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/2011-10-26-Reussite-scolaire-CES-Final.pdf>

2. Voir le Rapport d'étape présenté par le Comité école et société au Conseil fédéral de mai 2016, Le modèle dual allemand et l'éducation au Québec. http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/ModeleDualAllemand_CVSMMFPLRP_18-mai.pdf

3. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Complément d'information. Pour une politique de la réussite éducative. L'éducation : Parlons d'avenir, Gouvernement du Québec, 15 septembre 2016, p.3. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/autres/bureau_sm/pol_reussite_complementinfo_15sept.pdf

4. Selon les termes du Document de consultation: «en 2012-2013, le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire [...] était de 94,4% dans la population québécoise. À cet égard, le Québec est la province la plus performante au Canada, tous âges confondus, ce taux dépassant largement le taux moyen des pays de l'OCDE, qui est de 84,0%» (p.4).

Les syndicats du Vieux sur Facebook!

Rejoignez-vous au groupe Facebook « Intersyndicale du Vieux », ouvert aux membres des quatre syndicats d'employé-es du CVM!

 <https://www.facebook.com/groups/SPCVM.nego/>

